

Madame, Monsieur

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, une allocation, destinée aux lycéens professionnels des établissements et organismes de formation relevant du service public de l'éducation, est mise en place. Cette allocation sera attribuée aux élèves (sous conditions) dans le cadre des formations qui comportent des stages en entreprise (PFMP).

Son montant sera calculé en fonction :

- du nombre de jours de PFMP effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation ;
- du type de formation et du niveau d'enseignement.

**Attention, les élèves en 3<sup>ème</sup>, en BTS et/ou en apprentissage ne bénéficient pas de cette aide.**

**Situation A : Si votre enfant détient un compte bancaire:**

Elève mineur	Elève majeur
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité de l'élève (recto verso)</li><li>• Autorisation du représentant légal</li><li>• RIB au nom de l'élève</li><li>• Copie du livret de famille (parent &amp; enfants) ou acte de naissance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité de l'élève (recto verso)</li><li>• RIB au nom de l'élève</li></ul>

**Situation B : Si votre enfant ne détient pas de compte bancaire (uniquement pour un mineur):**

<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité de l'élève (recto verso)</li><li>• Pièce d'identité du titulaire du compte (recto verso)</li><li>• Autorisation du représentant légal</li><li>• RIB du titulaire du compte</li><li>• Copie du livret de famille (parents &amp; enfants) ou acte de naissance</li></ul>
---

**Situation C : Elève sous tutelle ou curatelle :**

<ul style="list-style-type: none"><li>• Photo d'identité de l'élève / ou tout documents d'identité</li><li>• RIB au nom du jeune</li><li>• Autorisation du représentant légal (signée par ASE si mineur isolé)</li></ul>
--

***Attention, à chaque fin de stage, l'élève devra me fournir une attestation signée avec le cachet de l'entreprise pour pouvoir recevoir la gratification. Celle-ci lui sera donnée avant chaque départ en stage.***

Si besoins d'informations complémentaires, merci de me contacter par mail à [bde-lpo0501219d@ac-normandie.fr](mailto:bde-lpo0501219d@ac-normandie.fr)

Mme DROMAT,  
RBDE (Responsable du Bureau des Entreprises)



ACADÉMIE  
DE NORMANDIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Lycée Polyvalent Saint-Lô

**CURIE-COROT**

Pour entreprendre, pour réussir

## AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Année scolaire **2024-2025**

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

.....

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) .....

Né(e) le ..... à .....

Inscrit au : **LYCEE POLYVALENT « CURIE-COROT » – 50000 SAINT-LO**

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) : .....

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à [l'arrêté du 11 août 2023](#) et le [décret n° 2023-765 du 11 août 2023](#) déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève : ..... en tant que bénéficiaire direct de l'aide (**joindre RIB + carte d'identité de l'élève (recto verso)**)
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (**joindre RIB+ carte d'identité du représentant légal (recto verso) + carte d'identité de l'élève (recto verso)**)

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné ([livret de famille, acte de naissance ...](#)).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature du représentant légal